Maison de la Normandie & de la Manche
info@maisondenormandie.com
Tél. (0044 1534) 280 110
www.maisondenormandie.com
71 Halkett Place – St Hélier – JE2 4WG – CI – GB
Twitter : @MaisonNormandie | Facebook.com/MaisondelaNormandie

Délibération 2019-409

BILAN DES ACTIONS 2018 ET PERSPECTIVES 2019

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Vendredi 15 mars 2019

Le comité syndical mixte association Maison de la Normandie et de la Manche s'est réuni le Vendredi 15 MARS 2019 à dix heures trente, à SAINT-LO, à la Maison du Département (salle Alexis de Tocqueville), dûment convoqué par courrier du 25 février 2019 par M. Jean-Marc Julienne, président du SMANM.

Nombre de membres en exercice	Nombre de présents		Quorum (Art 3 des statuts modifiés)
	Titulaires	Suppléants	
12	6	3	7

Présents en qualité de membres titulaires :

Mme Anne-Marie COUSIN,
M. François DUFOUR,
Mme Christine LEBACHELEY,
M. Jean-Marc JULIENNE,
M. Patrice PILLET,
M. Antoine DELAUNAY.

Présents en qualité de membres suppléants :

Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL,
Mme Marie-Pierre FAUVEL,
M. François BRIERE

Membres titulaires excusés :

Mmes Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Nathalie THIERRY, Catherine BRUNAUD-RHYN, Frédérique BOURY,
MM. Jean-Manuel COUSIN, Jean-Jacques NOEL,

Maison de la Normandie & de la Manche
info@maisondenormandie.com
Tél. (0044 1534) 280 110
www.maisondenormandie.com
71 Halkett Place – St Hélier – JE2 4WG – CI – GB
Twitter : @MaisonNormandie | Facebook.com/MaisondelaNormandie

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le bilan des actions 2018 et les perspectives 2019 portant notamment sur la continuité de la pluralité des actions avec de nouveaux objectifs (boutique normande au sein de la MNM, la mise en place du partenariat Institut of Law/Université de Caen...) et l'organisation du FRENCH Festival du 10 au 15 juillet 2019 ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical, à l'unanimité, décide :

- la réalisation des activités 2019 proposées ;
- l'inscription des crédits nécessaires au BP 2019

et autorise le président à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ces opérations, notamment les conventions avec les intervenants dans le cadre du French festival 2019, définissant les modalités d'organisation et de prise en charge des frais (cachet, hébergements/déplacements, location de matériel, assurances...).

Pour extrait certifié conforme,
Le président du SMANM,

Jean-Marc Julienne

REÇU LE
01. AVR. 2019
PREFECTURE DE LA MANCHE

RÉGION NORMANDIE

LA MANCHE CONSEIL DÉPARTEMENTAL WEST NORMANDIE

Maison de la Normandie & de la Manche
info@maisondenormandie.com
Tél. (0044 1534) 280 110
www.maisondenormandie.com
71 Halkett Place – St Hélier – JE24WG – CI – GB
Twitter : @MaisonNormandie | Facebook.com/MaisondelaNormandie

Délibération 2019-410

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Vendredi 15 mars 2019

Le comité syndical mixte association Maison de la Normandie et de la Manche s'est réuni le Vendredi 15 MARS 2019 à dix heures trente, à SAINT-LO, à la Maison du Département (salle Alexis de Tocqueville), dûment convoqué par courrier du 25 février 2019 par M. Jean-Marc Julienne, président du SMANM.

Nombre de membres en exercice	Nombre de présents		Quorum (Art 3 des statuts modifiés)
	Titulaires	Suppléants	
12	6	3	7

Présents en qualité de membres titulaires :

Mme Anne-Marie COUSIN,
M. François DUFOUR,
Mme Christine LEBACHELEY,
M. Jean-Marc JULIENNE,
M. Patrice PILLET,
M. Antoine DELAUNAY.

Présents en qualité de membres suppléants :

Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL,
Mme Marie-Pierre FAUVEL,
M. François BRIERE

Membres titulaires excusés :

Mmes Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Nathalie THIERRY, Catherine BRUNAUD-RHYN, Frédérique BOURY,
MM. Jean-Manuel COUSIN, Jean-Jacques NOEL,

Maison de la Normandie & de la Manche
info@maisondenormandie.com
Tél. (0044 1534) 280 110
www.maisondenormandie.com
71 Halkett Place – St Hélier – JE2 4WG – CI – GB
Twitter : @MaisonNormandie | Facebook.com/MaisondelaNormandie

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical approuve le compte de gestion 2018, établi par Mme le Payeur Départemental, qui fait apparaitre les résultats suivants :

- **en INVESTISSEMENT** : un excédent de **19 932.64 €**
- **en FONCTIONNEMENT** : un excédent de **28 420.02 €**

Pour extrait certifié conforme,
Le président du SMANM,

Jean-Marc Julienne

REÇU LE
01. AVR. 2019
PREFECTURE DE LA MANCHE

RÉGION NORMANDIE

LA MANCHE CONSEIL DÉPARTEMENTAL WEST NORMANDIE

Maison de la Normandie & de la Manche
info@maisondenormandie.com
Tél. (0044 1534) 280 110
www.maisondenormandie.com
71 Halkett Place – St Hélier – JE2 4WG – CI – GB
Twitter : @MaisonNormandie | Facebook.com/MaisondelaNormandie

Délibération 2019-410b

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Vendredi 15 mars 2019

Le comité syndical mixte association Maison de la Normandie et de la Manche s'est réuni le Vendredi 15 MARS 2019 à dix heures trente, à SAINT-LO, à la Maison du Département (salle Alexis de Tocqueville), dûment convoqué par courrier du 25 février 2019 par M. Jean-Marc Julienne, président du SMANM.

Nombre de membres en exercice	Nombre de présents		Quorum (Art 3 des statuts modifiés)
	Titulaires	Suppléants	
12	6	3	7

Présents en qualité de membres titulaires :

Mme Anne-Marie COUSIN,
M. François DUFOUR,
Mme Christine LEBACHELEY,
M. Jean-Marc JULIENNE,
M. Patrice PILLET,
M. Antoine DELAUNAY.

Présents en qualité de membres suppléants :

Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL,
Mme Marie-Pierre FAUVEL,
M. François BRIERE

Membres titulaires excusés :

Mmes Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Nathalie THIERRY, Catherine BRUNAUD-RHYN, Frédérique BOURY,
MM. Jean-Manuel COUSIN, Jean-Jacques NOEL,

Maison de la Normandie & de la Manche
info@maisondenormandie.com
Tél. (0044 1534) 280 110
www.maisondenormandie.com
71 Halkett Place – St Hélier – JE24WG – CI – GB
Twitter : @MaisonNormandie | Facebook.com/MaisondelaNormandie

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'approbation du compte de gestion de Mme le Payeur Départemental,

M. le président ayant quitté la salle,

Le comité, sous la présidence de Mme Anne-Marie COUSIN, vice-présidente, à l'unanimité des membres présents, vote le compte administratif de l'année 2018, arrêté au 31 janvier 2019, qui s'établit ainsi :

- en section d'INVESTISSEMENT :

SECTION D'INVESTISSEMENT	€
RECETTES	1 903.02 €
DEPENSES	2 295.77 €
SOLDE D'EXECUTION	- 392.75 €
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	20 325.39 €
RESULTAT CUMULE	**19 932.64 €**

- en section de FONCTIONNEMENT :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	€
RECETTES	150 429.56 €
DEPENSES	166 571.91 €
SOLDE D'EXECUTION	- 16 142.35 €
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	44 562.37 €
RESULTAT CUMULE	**28 420.02 €**

Pour extrait certifié conforme,
Le président du SMANM,

REÇU LE
01 AVR. 2019
PREFECTURE DE LA MANCHE

Jean-Marc Julienne

RÉGION NORMANDIE

LA MANCHE CONSEIL DÉPARTEMENTAL WEST NORMANDIE

Maison de la Normandie & de la Manche
info@maisondenormandie.com
Tél. (0044 1534) 280 110
www.maisondenormandie.com
71 Halkett Place – St Hélier – JE24WG – CI – GB
Twitter : @MaisonNormandie | Facebook.com/MaisondelaNormandie

Délibération 2019-411

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

Extrait du registre des délibérations
du comité syndical du Vendredi 15 mars 2019

Le comité syndical mixte association Maison de la Normandie et de la Manche s'est réuni le Vendredi 15 MARS 2019 à dix heures trente, à SAINT-LO, à la Maison du Département (salle Alexis de Tocqueville), dûment convoqué par courrier du 25 février 2019 par M. Jean-Marc Julienne, président du SMANM.

Nombre de membres en exercice	Nombre de présents		Quorum (Art 3 des statuts modifiés)
	Titulaires	Suppléants	
12	6	3	7

Présents en qualité de membres titulaires :

Mme Anne-Marie COUSIN,
M. François DUFOUR,
Mme Christine LEBACHELEY,
M. Jean-Marc JULIENNE,
M. Patrice PILLET,
M. Antoine DELAUNAY.

Présents en qualité de membres suppléants :

Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL,
Mme Marie-Pierre FAUVEL,
M. François BRIERE

Membres titulaires excusés :

Mmes Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Nathalie THIERRY, Catherine BRUNAUD-RHYN, Frédérique BOURY,
MM. Jean-Manuel COUSIN, Jean-Jacques NOEL,

Maison de la Normandie & de la Manche
info@maisondenormandie.com
Tél. (0044 1534) 880 110
www.maisondenormandie.com
71 Halkett Place – St Hélier – JE24WG – CI – GB
Twitter : @MaisonNormandie | Facebook.com/MaisondelaNormandie

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'approbation du compte administratif 2018,

Après en avoir délibéré,

Le comité, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

pour mémoire	Budget principal
déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) plus-values de cession des éléments d'actif virement à la section d'investissement	44 562.37 €
RESULTAT DE L'EXERCICE - EXCEDENT	
- DEFICIT	- 16 142.35 €
solde disponible :	**28 420.02 €**
affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves compte 1068	
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) si nécessaire par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour .....€)	**28 420.02 €**
déficit résiduel à reporter (budget primitif (N + 2)	

Pour extrait certifié conforme,
Le président du SMANM,

Jean-Marc Julienne

REÇU LE
01. AVR. 2019
PREFECTURE DE LA MANCHE

RÉGION NORMANDIE

LA MANCHE CONSEIL DÉPARTEMENTAL WEST NORMANDIE

Maison de la Normandie & de la Manche
info@maisondenormandie.com
Tél. (0044 1534) 280 110
www.maisondenormandie.com
71 Halkett Place – St Hélier – JE24WG – CI – GB
Twitter : @MaisonNormandie | Facebook.com/MaisondelaNormandie

Délibération 2019-412

BUDGET PRIMITIF 2019

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Vendredi 15 mars 2019

Le comité syndical mixte association Maison de la Normandie et de la Manche s'est réuni le Vendredi 15 MARS 2019 à dix heures trente, à SAINT-LO, à la Maison du Département (salle Alexis de Tocqueville), dûment convoqué par courrier du 25 février 2019 de M. Jean-Marc Julienne, président du SMANM.

Nombre de membres en exercice	Nombre de présents		Quorum (Art 3 des statuts modifiés)
	Titulaires	Suppléants	
12	6	3	7

Présents en qualité de membres titulaires :

Mme Anne-Marie COUSIN,
M. François DUFOUR,
Mme Christine LEBACHELEY,
M. Jean-Marc JULIENNE,
M. Patrice PILLET,
M. Antoine DELAUNAY.

Présents en qualité de membres suppléants :

Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL,
Mme Marie-Pierre FAUVEL,
M. François BRIERE

Membres titulaires excusés :

Mmes Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Nathalie THIERRY, Catherine BRUNAUD-RHYN, Frédérique BOURY,
MM. Jean-Manuel COUSIN, Jean-Jacques NOEL,

info@maisondenormandie.com
Tél. (0044 1534) 280 110
www.maisondenormandie.com
71 Halkett Place – St Hélier – JE24WG – CI – GB
Twitter : @MaisonNormandie | Facebook.com/MaisondelaNormandie

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré,

Le comité, à l'unanimité des membres présents, vote le budget 2019 qui s'élève à :

- en section d'investissement	**22 753.92 €**
- en section de fonctionnement	**188 420.02 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

LES RECETTES :

Elles proviennent :

- **de la participation statutaire des membres : 160 000 €**

Région Normandie	80 000.00 €
Département de la Manche	80 000.00 €

Pour rappel : par délibération en date du 21 septembre 2018, au regard des estimations 2019, le comité syndical avait décidé de solliciter, au titre de 2019, la Région Normandie et le Département, chacun à hauteur de 86 000 €.

Le Département, ayant été informé de la participation financière de la Région Normandie à hauteur de 80 000 € et non 86 000 €, a proposé de limiter à 10 000 € au lieu de 18 000 € le montant du remboursement de la mutualisation (cf. dépenses de fonctionnement).

- **de l'excédent de fonctionnement reporté d'un montant de : 28 420.02 €.**

LES DEPENSES :

Il s'agit notamment :

des charges à caractère général	**97 905,00 €**
des charges de personnel	**86 140,00 €**
de charge de gestion courante (subvention au collège)	**981.00 €**
de la dotation aux amortissements	**2 441.28 €**
autres dépenses (perte de changes, dépenses imprévues)	**952.74 €**
TOTAL	**188 420.02 €**

En ce qui concerne les charges à caractère général, sont notamment prévues les dépenses suivantes :

- **58 000 €** pour les locations mobilières : ce montant intègre l'augmentation de la location de l'appartement (Flat 5, 7 Nelson Street) au 1er janvier 2019 (£3 000 /trimestre au lieu de £2500).
- **9 000 €** pour la rénovation du bâtiment, dont le SMANM est tenu de procéder tous les 4 ans.
- **7 000 €** en frais de réception pour l'organisation, entre autre, du FRENCH FESTIVAL.

S'agissant des frais de personnel, les dépenses se répartissent comme suit :

-Personnel titulaire :	30 500 €
-Personnel contractuel :	26 000 €
-Cotisations sociales :	19 640 €
-Mutualisation :	10 000 €

EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

LES RECETTES :

Il s'agit :

- de l'excédent d'investissement reporté : **19 932.64 €**
- de la dotation des amortissements : **2 441.28 €**
- du FCTVA : **380 €**

LES DEPENSES : Sont notamment prévus :

- en immobilisations incorporelles **: 5 000.00 €**
  (extension logiciel SAGA)
- en immobilisations corporelles : **7 000.00 €**
  (matériel informatique, mobilier, électroménager)
- en dépenses imprévues **: 753.92 €**

Pour extrait certifié conforme,
Le président du SMANM,

Jean-Marc Julienne

RÉGION NORMANDIE

(Syndicat Mixte Association Maison de Normandie et de la Manche
(Autorisé par arrêté préfectoral du 30.12.94)

REÇU LE
01 AVR. 2019
PREFECTURE DE LA MANCHE

LA MANCHE CONSEIL DÉPARTEMENTAL WEST NORMANDIE

Maison de la Normandie & de la Manche
info@maisondenormandie.com
Tél. (0044 1534) 280 110
www.maisondenormandie.com
71 Halkett Place – St Hélier – JE24WG – CI – GB
Twitter : @MaisonNormandie | Facebook.com/MaisondelaNormandie

Délibération 2019-413

REGIE DE RECETTES

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Vendredi 15 mars 2019

Le comité syndical mixte association Maison de la Normandie et de la Manche s'est réuni le Vendredi 15 MARS 2019 à dix heures trente, à SAINT-LO, à la Maison du Département (salle Alexis de Tocqueville), dûment convoqué par courrier du 25 février 2019 de M. Jean-Marc Julienne, président du SMANM.

Nombre de membres en exercice	Nombre de présents		Quorum (Art 3 des statuts modifiés)
	Titulaires	Suppléants	
12	6	3	7

Présents en qualité de membres titulaires :

Mme Anne-Marie COUSIN,
M. François DUFOUR,
Mme Christine LEBACHELEY,
M. Jean-Marc JULIENNE,
M. Patrice PILLET,
M. Antoine DELAUNAY.

Présents en qualité de membres suppléants :

Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL,
Mme Marie-Pierre FAUVEL,
M. François BRIERE

Membres titulaires excusés :

Mmes Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Nathalie THIERRY, Catherine BRUNAUD-RHYN, Frédérique BOURY,
MM. Jean-Manuel COUSIN, Jean-Jacques NOEL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2016-380 du 10 février 2016 décidant l'extension de la régie d'avances (instituée lors du comité syndical du 16 janvier 1995 par la délibération n° 95-04), en régie d'avance et de recettes, afin de permettre la vente, au sein des bureaux de la Maison de la Normandie de produits divers (goodies, biscuits, billets de festivals...) en lien avec la promotion du territoire normand,

Rappelant que cette mise en place novatrice doit être considérée comme un service à vocation touristique rendu au public. Le bénéfice des ventes aura pour unique but l'autofinancement de quelques actions du programme annuel du SMANM: rencontres culturelles, sportives, éducatives, rencontres d'entreprises,

Considérant la nécessité d'offrir plus de souplesse pour l'évolution future de la régie de recettes,

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

- décide de prendre une nouvelle délibération, en remplacement de la délibération n° 2016-380 susvisée trop détaillée, statuant de manière générale, sur l'opportunité de l'extension de la régie d'avances en régie de recettes et d'avances. Les modalités de mise en œuvre de la régie de recettes, permettant la vente, par la Maison de la Normandie et de la Manche de produits ou services en lien avec son activité et la promotion du territoire normand, seront présentées au sein d'un arrêté qui pourra être amendé plus facilement en cas de besoin.

- autorise le Président à signer les arrêtés de nomination du régisseur et des mandataires et à modifier l'arrêté constitutif des régies de recettes et d'avances lorsque nécessaire.

- autorise le Président à signer les conventions avec les différents prestataires.

Pour extrait certifié conforme,
Le président du SMANM,

Jean-Marc Julienne

REÇU LE
01. AVR. 2019
PREFECTURE DE LA MANCHE

Délibération 2019-414

DEMANDE DE SUBVENTION

du collège Buhot de VALOGNES

(Projet pédagogique autour de la seconde guerre mondiale en lien avec Jersey)

Extrait du registre des délibérations
du comité syndical du Vendredi 15 mars 2019

Le comité syndical mixte association Maison de la Normandie et de la Manche s'est réuni le Vendredi 15 MARS 2019 à dix heures trente, à SAINT-LO, à la Maison du Département (salle Alexis de Tocqueville), dûment convoqué par courrier du 25 février 2019 de M. Jean-Marc Julienne, président du SMANM.

Nombre de membres en exercice	Nombre de présents		Quorum (Art 3 des statuts modifiés)
	Titulaires	Suppléants	
12	6	3	7

Présents en qualité de membres titulaires :

Mme Anne-Marie COUSIN,
M. François DUFOUR,
Mme Christine LEBACHELEY,
M. Jean-Marc JULIENNE,
M. Patrice PILLET,
M. Antoine DELAUNAY.

Présents en qualité de membres suppléants :

Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL,
Mme Marie-Pierre FAUVEL,
M. François BRIERE

Membres titulaires excusés :

Mmes Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Nathalie THIERRY, Catherine BRUNAUD-RHYN, Frédérique BOURY,
MM. Jean-Manuel COUSIN, Jean-Jacques NOEL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande du collège Buhot de Valognes, pour soutenir le projet pédagogique « Jersey… entre mémoires et Histoire » à hauteur de 981 €.

CONSIDERANT le soutien financier susceptible d'être apporté aux collèges par le Département de la Manche via un appel à projet,

Compte tenu du budget limité du SMANM,

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical décide le rejet de la demande de subvention présentée par le Collège Buhot de Valognes.

Pour extrait certifié conforme,
Le président du SMANM,

Jean-Marc Julienne

REÇU LE
01 AVR. 2019
PREFECTURE DE LA MANCHE

Délibération 2019-415

MODIFICATION DES FRAIS DE DEPLACEMENT

Extrait du registre des délibérations
du comité syndical du Vendredi 15 mars 2019

Le comité syndical mixte association Maison de la Normandie et de la Manche s'est réuni le Vendredi 15 MARS 2019 à dix heures trente, à SAINT-LO, à la Maison du Département (salle Alexis de Tocqueville), dûment convoqué par courrier du 25 février 2019 de M. Jean-Marc Julienne, président du SMANM.

Nombre de membres en exercice	Nombre de présents		Quorum (Art 3 des statuts modifiés)
	Titulaires	Suppléants	
12	6	3	7

Présents en qualité de membres titulaires :

Mme Anne-Marie COUSIN,
M. François DUFOUR,
Mme Christine LEBACHELEY,
M. Jean-Marc JULIENNE,
M. Patrice PILLET,
M. Antoine DELAUNAY.

Présents en qualité de membres suppléants :

Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL,
Mme Marie-Pierre FAUVEL,
M. François BRIERE

Membres titulaires excusés :

Mmes Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Nathalie THIERRY, Catherine BRUNAUD-RHYN, Frédérique BOURY,
MM. Jean-Manuel COUSIN, Jean-Jacques NOEL,

Maison de la Normandie & de la Manche
info@maisondenormandie.com
Tél. (0044 1534) 280 110
www.maisondenormandie.com
71 Halkett Place – St Hélier – JE24WG – CI – GB
Twitter : @MaisonNormandie | Facebook.com/MaisondelaNormandie

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019, modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des agents ;

Vu le règlement intérieur modifié en dernier lieu par délibération n° 2018-408 du 21 septembre 2018, autorisant le remboursement des frais de déplacement et des frais de mission selon les taux fixés par arrêté du 3 juillet 2006 ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'indemniser les agents, conformément à l'arrêté du 26 février ~~2016~~ 2019,
- autorise, le président à modifier le règlement intérieur en indiquant que les agents seront indemnisés des frais de déplacement et de mission, conformément à la règlementation.

Pour extrait certifié conforme,
Le président du SMANM,

Jean-Marc Julienne

REÇU LE
01. AVR. 2019
PREFECTURE DE LA MANCHE